



Effets de Prévoyance vieillesse 2020 sur le système des PC

Aucun(e) actuel bénéficiaire de prestations complémentaires (PC) n'enregistrera de perte à cause de Prévoyance vieillesse 2020. Pour les actuels bénéficiaires de PC, ni le droit à des PC, ni le montant de ces dernières ne seront touchés. En effet, le revenu provenant des rentes restera inchangé, car seules les nouveaux retraité(e)s recevront des rentes AVS et du 2^e pilier (travail à temps partiel) plus élevées. Pour toutes les personnes dont le revenu provenant des rentes est bas, la hausse de l'AVS est une bénédiction. De fait, le risque qu'elles aient même besoin de PC diminuera. Ce risque diminuera aussi parce que les personnes travaillant à temps partiel et, donc, les bas revenus, seront mieux assurés dans le 2^e pilier et en toucheront plus tard une rente plus élevée.

Une avancée sociale pour les futurs retraité(e)s

Grâce à Prévoyance vieillesse 2020, les assuré(e)s nés en 1954 et après pourront profiter, une fois à la retraite, d'une meilleure rente AVS. Pour les personnes qui vivent seules, celle-ci augmentera de 840 francs par année, une hausse qui pourra aller jusqu'à 2 712 francs pour les couples. Quiconque a travaillé durant des années à temps partiel et a eu par conséquent un petit revenu pourra à l'avenir économiser en vue d'une meilleure rente du 2^e pilier. Ces deux mesures amélioreront le futur revenu provenant des rentes des bas revenus. Le risque de devoir demander des PC pour boucler ses fins de mois sera ainsi réduit. Ça s'appelle une avancée sociale.

- Les PC sont des prestations liées aux besoins. Elles doivent être demandées auprès d'une instance officielle. Devoir demander des prestations sociales après une vie de labeur est humiliant.
- Les PC subissent une pression aux économies. Le Parlement traite actuellement la révision de la loi qui les concerne. La majorité parlementaire vise des économies de 300 millions de francs. C'est pourquoi moins de retraité(e)s recevront demain des PC et le niveau de

celles-ci devrait aussi baisser. La future hausse des rentes AVS permettra d'atténuer les détériorations prévues pour les PC. Les syndicats refusent toute détérioration des PC. Il est indigne d'économiser sur le dos de celles et ceux qui ont les revenus les plus modestes.

- Les futurs retraité(e)s dont le revenu provenant des rentes est faible (moins de 3 000 francs par mois) et qui n'ont ni économies ni logement leur appartenant continueront à avoir besoin des PC malgré la hausse des rentes AVS. L'amélioration de celles-ci ne suffira pas pour leur retirer le droit à des PC.
- S'ils ont un revenu moyen (env. 5 000 francs par mois) et peu de fortune, les futurs retraité(e)s qui doivent vivre dans un home pour personnes âgées ou un EMS dépendront aussi des PC pour financer leur séjour. L'amélioration des rentes ne suffira pas pour leur retirer le droit à des PC.

Conçues à proprement parler comme solution transitoire jusqu'à la mise en place d'une rente AVS/AI couvrant les besoins vitaux, les PC sont devenues un pilier important de notre sécurité sociale. Prestations liées aux besoins, elles se révèlent être un instrument efficace de lutte contre la pauvreté des personnes âgées. Leur but est de garantir l'existence des aîné(e)s. Si le revenu provenant de rentes est inférieur au minimum vital, les PC l'augmentent. Mais les PC à l'AVS se transforment toujours plus en assurance des soins de la Suisse. Plus de la moitié des résidant(e)s des homes et EMS ne sont en mesure de financer leur séjour que grâce aux PC.

En Suisse, environ 200 000 personnes touchent des PC à l'AVS. Le taux de PC (part des retraité[e]s bénéficiant de PC) se situe autour des 12,5 %. Il augmente avec l'âge. Seuls 9 % des nouveaux retraité(e)s demandent des PC, mais 25 % environ des nonagénaires.